

NOTICE D'INSCRIPTION

1	Lire ce document
2	<p>S'inscrire en ligne ¹ et payer les frais d'inscription à la sélection de 140 € ²</p> <p>www.ecole-rockefeller.fr ☞ Nos formations → Santé → Puéricultrice DE</p> <p>¹ Si vous avez déjà un compte c'est-à-dire déjà eu une inscription à l'Ecole Rockefeller, vous devez saisir votre adresse mail et réinitialiser votre mot de passe ² Frais non remboursable quel que soit le motif de la demande</p>
3	<p>Envoyer par courrier recommandé l'ensemble des documents (cf liste page 3) à :</p> <p style="text-align: center;">ECOLE ROCKEFELLER Sélection PUERICULTRICE 4 avenue Rockefeller - 69373 LYON CEDEX 08</p>
4	<p>Inscription</p> <p style="text-align: center;">DU LUNDI 15 JANVIER AU SAMEDI 9 MARS 2024</p>
5	<p>Suivre l'évolution de son dossier sur le portail d'inscription Pour toute question, une adresse mail unique : selection@ecole-rockefeller.com</p>

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Être titulaire du Diplôme d'Etat Infirmier ou d'autres titres permettant d'exercer la profession en vertu du code de la santé publique ou être titulaire du Diplôme d'Etat de sage-femme ou d'autres titres permettant d'exercer la profession en vertu du code de la santé publique.

Ou

Être inscrit en dernière année d'études conduisant à l'un des deux diplômes. En cas de succès au concours, votre admission définitive est subordonnée à la réussite de l'un des diplômes précités. A défaut, vous perdrez le bénéfice du concours.

Le nombre de places ouvertes est de 120.

LIEU DE DÉROULEMENT & DATES DES ÉPREUVES

ECOLE ROCKEFELLER – 4 avenue Rockefeller – 69008 LYON

Date de l'épreuve d'admission : **du 13 mai au 17 mai 2024 (date et heure précisées sur la convocation)**

NATURE DES ÉPREUVES

La participation à l'épreuve orale d'admission est soumise à la validation du dossier (note attribuée au dossier).

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

L'épreuve orale :

- portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier. Ce sujet est tiré au sort par le candidat, parmi les questions élaborées par le jury. Préparée en vingt minutes, cette épreuve consiste en un exposé de dix minutes maximum.
- d'une discussion portant sur l'expérience professionnelle du candidat de dix minutes maximum. Elle s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf liste « constitution du dossier »).

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Cette sélection a été validée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes.

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements des conditions de déroulement de la sélection peuvent en faire la demande. La demande d'aménagements peut être accompagnée d'informations médicales sous pli confidentiel permettant d'évaluer les besoins particuliers du candidat et de mettre en évidence ses besoins d'aménagements pour la sélection présentée. Un certificat médical du médecin traitant (ou un document académique récent dans le cadre d'une continuité de Plan d'Accompagnement Personnalisé) devra accompagner la demande d'aménagement et sera transmise avec le dossier administratif au plus tard le jour de la clôture de la sélection (conformément au calendrier affiché sur le site internet).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer par courrier sont les suivants :

1. La fiche administrative - fiche n° 1. Document à imprimer de votre compte
2. La fiche de droit à la protection des données - fiche n° 2. Document à imprimer de votre compte
3. Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité à la date des épreuves
 - ⇒ Carte d'identité nationale française ou européenne
 - ⇒ Passeport national français ou européen
 - ⇒ Carte de séjour ou carte de résident et passeport hors union européenne
4. Une lettre de motivation manuscrite, personnalisée, 2 pages numérotées, datée et signée. Cette lettre doit mettre en évidence la pertinence et le réalisme de votre projet de formation, comment votre projet s'insère dans l'identification des problématiques pédiatriques actuelles et votre dynamisme d'apprenant.
5. Un curriculum vitae
6. Une copie du diplôme d'état infirmier ou sage-femme ou un certificat de scolarité en dernière année d'études conduisant à l'un des deux diplômes suscités.
7. Copie du dossier scolaire des deux dernières années de formation pour les candidats en formation infirmière (fiches ECTS + bilans de stage) et pour les candidats en formation sage-femme (évaluations de stage et de connaissances). Le maximum de pièces du livret scolaire en votre possession que vous pouvez fournir. À classer par ordre chronologique du plus récent au plus ancien.
8. Copie des deux dernières évaluations professionnelles pour les candidats en exercice. Dans le cas où vous ne pouvez pas fournir ces pièces, faire un courrier justificatif accompagné d'une lettre de recommandation du dernier employeur mettant en valeur vos capacités.



Tout dossier non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas traité
Tous les documents demandés doivent être photocopiés – ne pas transmettre d'originaux

RÉSULTATS

Publication des résultats de la validation du dossier le lundi 8 avril 2024 à 14 heures, à l'issue de la commission relative au jury d'admission. La liste alphabétique est affichée à l'école, publiée sur le site internet de l'Ecole Rockefeller, avec notification à chaque candidat.

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

Publication des résultats de l'épreuve d'admission le lundi 27 mai 2024 à 14 heures, à l'issue de la commission relative au jury d'admission.

La liste alphabétique des candidats déclarés admis est affichée à l'école, publiée sur le site internet de l'Ecole Rockefeller, avec notification des résultats à chaque candidat.

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

Les candidats devront, dans un délai de dix jours, confirmer leur entrée via une inscription en ligne en 1^o année d'études de puéricultrice.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Prise en charge individuelle par année de formation : 7.800€ + CVEC : 100€* (CVEC remboursés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les boursiers – *référence tarif 2023-2024)

Prise en charge par un employeur ou un OPCO en formation continue par année de formation : 11.500€

Tarif réévaluable en fonction de l'indice annuel d'inflation INSEE en juillet 2024

Tenue professionnelle : 65€ (Référence tarif 2023-2024)

SCHÉMA VACCINAL

ATTENTION : l'admission définitive est soumise à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France : diphtérie, tétanos, poliomyélite ; test tuberculinique récent ; hépatite B (3 injections et sérologie >10UI). Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination, il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription à l'IFP.